

R 17843

B. 52. 11. 11. 5.

22 AVR. 1943

Discuté avec M. Pilet-Golaz le 21/5/43
Vu la situation intérieure en Croatie le choix du chef
de la mission devra être fait avec le plus grand soin.

Note pour Monsieur le Conseiller fédéral Pilet-Golaz.

A le franc de l'ordre de
le CR suisse du 20/5/43, le
Lt Col Marly me dit qu'il cherche
un chef de mission, le quel pro-
posera ses collaborateurs

Assistance médicale à la Croatie

voir projet conjoint
entre aux de com
aux enfants

Ainsi que M. Kaestli le souhaitait depuis long-
temps, le CICR a, d'accord avec le Gouvernement et la Croix-
Rouge croates, créé une délégation à Zagreb. Notre compa-
triote, M. Schmidlin, qui assume ces fonctions, a engagé la
Croix-Rouge suisse à envoyer une mission médicale en Croatie
pour participer à la lutte contre les épidémies, notamment
contre le typhus exanthématique.

Sallopin: Il ne s'agit
pas d'une initiative intempestive
de Schmidlin, M. Carl
Bonrecheard et lui-même
soumis cette suggestion au
Colonel Remond lors de
sa dernière visite à
Genève. H
C/ve 27/4/43

Le Comité central de la Croix-Rouge suisse m'a
consulté avant de se prononcer sur ce projet. Il s'agirait
d'un groupe de 4 à 5 médecins et d'un nombre légèrement su-
périeur d'infirmières, auxquels on confierait des vaccins et
des sérums à fournir par le CICR.

J'ignore si le Gouvernement croate et les auto-
rités d'occupation favorisent ce projet. Je me renseignerai
à Genève à ce sujet.

Sallopin:
Il n'y a pas de
demande croate et
une mission suisse
mais il y a tout lieu
d'admettre que cela
correspond aux vœux
de Zagreb H
28/4/43

Sauf instructions contraires, je ne dissuaderai
pas le Comité central de la Croix-Rouge suisse de donner sui-
te à la proposition dont il a été saisi et je l'encouragerai
à en étudier les modalités d'exécution. Reste à déterminer
si cette mission portera l'étiquette du Comité auxiliaire
ou celle de la Croix-Rouge proprement dite. Le succès de
cette entreprise est trop incertain pour servir de début à
une action directe de la Croix-Rouge suisse à l'étranger.

Copie est adressée au Ministre Bonna.

22 AVR. 1943

A le franc de AA/KH, le Col. Remond déclare en passant que
Médecin en chef de l'Armée a consenti à libérer quelques médecins
pr. faire partie de cette mission. H 16/6/43



Puisque le Comité auxiliaire existe et que son activité est actuellement réduite à très peu de chose, en Grèce, il serait, semble-t-il, préférable de recourir à lui. La Croix-Rouge suisse pourrait lui céder les fonds nécessaires (environ Fr. 30.000.-). Le Comité auxiliaire conserverait ainsi intacts les montants qu'il a prévu d'affecter, le moment venu, à l'envoi d'une cinquième mission sur le front Est.

sig. Haller

22.4.1943.

Copie est adressée au Ministère Bonnes.